Assemblée des délégué-e-s - Comptes du 22 mai 2024

mercredi 22 mai 2024 • 19:30 - 21:30 | Salle Communale à Villarimboud |
Séances Assemblée délégué-e-s

Participants

Présent Valentin Bard, Simon Richoz, Laura Casalderrey, Mélanie Schmid, Délégué-e-s des communes selon liste des présences (Annexe 1), Membres du Comité de direction de l'AGR selon liste des présences (Annexe 1), Invité-e-s selon liste des présences (Annexe 1)

1 Accueil et constitution de l'Assemblée

1.1 Ouverture de la séance

Valentin Bard

20240522_AGR - Présentation finale_Assemblée des délégué-e-s.pptx

20240522_AGR - Liste de présences_Avec signatures.pdf

M. Valentin Bard, Président de l'Assemblée des délégué-e-s de l'Association Glâne Région, ouvre l'Assemblée et procède aux salutations d'usage.

Il adresse une cordiale bienvenue à tous les participant-e-s à la séance et relève la présence de Messieurs David Fattebert, Armand Jaquier, et François Genoud, Députés du Grand Conseil FR, ainsi que de M. Maxime Henchoz, Lieutenant de Préfet de la Glâne.

Les listes des présences et d'excusé-e-s sont à disposition sur demande et jointes à l'original du procès-verbal (Annexe 1).

1.2 Ordre du jour

Valentin Bard

M. Valentin Bard procède à la lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée, qui est le suivant :

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2023
3. Rapport d'activités 2023
4. Comptes 2023
- Présentation
- Rapport de l'organe de révision
- Rapport de la commission financière
- Approbation
5. Plafonnement du subventionnement des structures d'accueil pour la Petite Enfance
- Présentation
- Approbation
6. Informations de la commission Synergies et structures
7. Election du-de la Président-e- du Comité de direction
8. Divers

Le Président demande à l'Assemblée si elle souhaite formuler une remarque ou une question quant à l'ordre du jour.

Aucune observation n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1.3 Constitution de l'Assemblée

Valentin Bard

Nombre de communes formant l'assemblée : 18

- Nombre de communes présentes : 17
- Nombre total de voix des membres : 54
- Nombre de voix des communes présentes : 53
- Commune absente : Grangettes
- Majorité absolue à 27 voix.

La majorité des voix étant représentée, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.4 Scrutateurs

Valentin Bard

Pour cette assemblée, le Président nomme les personnes suivantes en qualité de scrutateurs :

1. M. Régis Magnin, Conseiller communal à Ursy ;
2. M. Thierry Schmid, Conseiller communal à Romont.

2 Adoption du dernier procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal du 22.11.2023

Valentin Bard

Procès-verbal de l'Assemblée de l'AGR du 22.11.2023.pdf

Le procès-verbal de l'Assemblée du 22 novembre 2023 ne soulève aucune remarque.
Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3 Rapport d'activités 2023

3.1 Introduction

Simon Richoz

AGR - Rapport d'activités 2023.pdf

Avant de donner la parole à chaque Président-e de commission pour présenter brièvement leurs activités, M. Bard informe que le rapport d'activités 2023 a été transmis à toutes les communes (Annexe 2). Il propose une introduction de M. Simon Richoz, Directeur de l'AGR.

M. Richoz a participé à la rédaction du premier rapport d'activités de l'AGR. Cet exercice fut un véritable apprentissage et l'occasion pour lui de collaborer avec toutes les personnes impliquées dans les différentes activités de l'Association. Il profite de les remercier chaleureusement pour leurs contributions.

Il présente ensuite quelques chiffres-clés du secrétariat de l'AGR, qui gère le bon fonctionnement de l'association et qui soutient administrativement les associations de la VOG, de l'AEGN, d'INNOREG-FR et du Centre de Gymnastique Régional de Romont (mandats) :

- 1'200 factures fournisseurs (dont + 1'000 pour les mandats)
- 300 factures débiteurs
- 47 séances (30 pour l'AGR)
- 78 dossiers de jetons de présence établis (dont 52 au niveau de l'AGR)

- 23 salaires gérés chaque mois (dont 13 au niveau de l'AGR)

Pour terminer, il remercie chaleureusement ses deux collaboratrices pour leur engagement et leur dévouement et rappelle que le rapport d'activités est disponible pour consultation sur le site internet de l'AGR www.glaneregion.ch.

3.2 Commission Aménagement et Infrastructures

Willy Schorderet

M. Willy Schorderet, Président de la commission Aménagement et Infrastructures, transmet les informations ci-après liées au Plan Directeur Régional (PDR Glâne) :

Activités 2023

- Dernier atelier thématique ;
- Présentation publique avant-projet PDR et mise en consultation ;
- Présentation et discussion des résultats de l'examen préalable.

Fin du processus en 2024

- Validation avant-projet consolidé et mise en consultation auprès communes ;
- Adoption du PDR par l'Assemblée des délégué-e-s le 10.07.2024 ;
- Transmission au canton pour examen final et approbation.

M. Schorderet remercie les membres de la commission pour leur travail accompli et leur présence à l'Assemblée des délégué-e-s.

Aucune question n'a été formulée par l'Assemblée.

3.3 Commission Tourisme, Patrimoine et Culture

Philippe Dubey

M. Valentin Bard donne la parole à M. Philippe Dubey, Président de la commission Tourisme, Patrimoine et Culture.

M. Dubey relève tout d'abord trois points concernant la loi sur le tourisme :

- Elle définit clairement le rôle des communes sur le tourisme ;
- Elle définit et met en oeuvre le développement touristique de la région dont elles font partie ;
- Elle participe à l'essor touristique par le soutien aux animations, événements et manifestations organisées sur leur territoire.

Pour résumer, chaque commune gère ses propres tâches liées aux manifestations locales (organisées par les sociétés communales). En revanche, les communes collaborent ensemble pour gérer les projets régionaux glânois, ceci via l'Office du Tourisme de Romont et sa Région.

M. Dubey évoque ensuite le rôle de la commission Tourisme, Patrimoine et Culture :

- Définir la vision du tourisme en Glâne ;
- En collaboration avec le Comité de l'OTR, être le moteur de l'essor du tourisme dans la région ;
- En collaboration avec le Comité de l'OTR, définir la stratégie touristique régionale sur la base de la vision touristique ;
- En collaboration avec le Comité de l'OTR, proposer des projets d'envergure au niveau touristique au Comité de l'AGR (définition et financement de ces projets)
  - Actuellement, deux demandes de subvention ont été soumises à l'AGR concernant des projets touristiques et culturels (Pumptrack à Siviriez et Circuit Secret à Rue).
  - La commission Tourisme, Patrimoine et Culture établira en 2024 un règlement pour l'octroi d'une aide financière et le présentera au Comité de l'AGR.

En conclusion, M. Philippe Dubey énumère les travaux débutés en 2023, lesquels seront certainement terminés en 2024 :

- Définition de la vision du tourisme en Glâne ;
- Définition de la stratégie touristique régionale ;
- Rédaction du nouveau mandat de prestation de l'OTR ;
- Rédaction du règlement d'attribution des subventions.

Aucune question n'est soulevée sous ce point.

3.4 Commission Mobilité

Jacques Wicht

M. Valentin Bard donne la parole à M. Jacques Wicht, Président de la commission Mobilité.

M. Wicht présente ci-après les activités de la commission Mobilité, laquelle existait déjà au temps de l'Association Région Glâne-Veveyse (RGV). La commission peut continuer à compter sur la précieuse collaboration des mêmes spécialistes techniques "Horaire".

Activités 2023

- Consultation du projet Horaire 2024 ;
- Rencontre le 15.06.2023 avec la commission Transport de l'ACV pour discuter des synergies possibles avec le district de la Veveyse ;
- Rencontre avec le Service de la Mobilité (Smo) pour analyser la loi sur la mobilité du 01.01.2023 ;
- Travail sur l'Horaire 2025 - Consultation des communes et planification des travaux en lien.

Projets 2024

- Consultation du projet Horaire 2025 ;
- Actions pour le maintien et le développement des prestations.

Pour conclure, M. Jacques Wicht remercie les membres de la commission Mobilité de leur investissement et de leur disponibilité.

Aucune question n'est émise pour ce point.

3.5 Commission Economie

M. Valentin Bard donne la parole à M. Mathieu Janin, Président de la commission Economie.

M. Janin décrit l'année 2023 comme une année fondatrice pour la commission Economie, chargée de stimuler le développement économique du district de la Glâne.

Depuis sa constitution le 26.09.2023, les membres de la commission se sont engagé-e-s à mettre en place une structure solide, capable de soutenir et de promouvoir les initiatives économiques locales.

Pour 2024, les objectifs fixés sont les suivants :

- Organisation d'une rencontre économique ;
  - Un événement de portes-ouvertes "FribourgOPEN en Glâne" des entreprises est organisée par la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF), en collaboration avec l'Association Glâne Région (AGR) et aura lieu du 18 au 21.09.2024.
- Organisation de visites d'entreprise ;
  - Une visite a eu lieu le 08.05.2024 pour découvrir la société Swissmovie Sàrl à Ursy.
- Développement de projets collaboratifs avec Transition Glâne.

M. Mathieu Janin remercie l'Assemblée de son attention ainsi que les membres de la commission Economie et le personnel de l'AGR pour leur soutien fourni.

M. Valentin Bard remercie et félicite la commission et son Président pour leur engagement envers la Glâne, notamment à travers FribourgOPEN en Glâne qu'il estime être une excellente vitrine.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

3.6 Commission Petite Enfance

Laetitia Reynaud

Check-liste AES vacnances_validée le 02.05.2024.pdf

M. Valentin Bard donne la parole à Mme Laetitia Reynaud, Présidente de la commission Petite Enfance.

Mme Reynaud présente les activités de la commission Petite Enfance :

Activités 2023

- Election de deux nouvelles personnes à la commission ;
  - Mme Elise Dan Glauser
  - Mme Christine Ruef Bayiha
- Nouvelle convention avec les structures Glânoises approuvée le 07.06.2023 ;
  - Cette dernière sera à réviser une nouvelle fois en 2024 avec l'arrivée de la crèche Pop et Poppa au 01.08.2024.
- Subventionnement de 6 places d'accueil supplémentaires à la crèche Casse-Noisettes acceptée dès le 01.01.2024 ;
- Élaboration des critères pour évaluer le besoin d'une nouvelle offre d'accueil préscolaire (crèche, etc.) ou d'une augmentation des places d'accueil préscolaires dans le district ;
- Subventionnement de 54 places d'accueil supplémentaires en Glâne dès le 01.01.2024 ;
- Mise en place d'un groupe de travail "Accueil durant les vacances scolaires" ;
- Participation à la mise sur pied du nouveau site internet de l'AGR ;
- Participation au groupe de travail "Évaluation cantonale des besoins en place d'accueil extra-familial de jour" ;
  - La consultation a environ un mois de retard par rapport au planning fixé. Les résultats ne seront pas publiés avant l'été 2024.
- Mise en place d'un groupe de travail "Accueil durant les vacances scolaires" (cf. procédure Annexe 3):
  - Mise à disposition des locaux des AES ;
  - Mise à disposition du personnel disponible des AES ;
  - Réquisition du travail administratif (voir check-liste annexée).

Mme Laetitia Reynaud présente ensuite les statistiques tels qu'ils figurent dans la présentation Power-Point.

Pour terminer, elle remercie les personnes présentes de leur attention.

Aucune question n'est exprimée quant à ce point.

3.7 Commission Curatelles

Eric Dénervaud

M. Valentin Bard donne la parole à Mme Laura Casalderrey, Secrétaire de la commission Curatelles, laquelle excuse son Président, M. Eric Dénervaud, qui a été retenu dans le trafic et n'a pas pu arriver à temps.

Mme Laura Casalderrey invite l'Assemblée à prendre connaissance du message de M. Dénervaud, qui figure dans le rapport d'activités 2023. Elle présente par la suite les activités 2023 et les projets 2024 de la commission Curatelles :

Activités 2023

- 237 mandants traités en 2023 (+8%) ;
- 48 nouveaux mandats et 32 levées de mesures ;
- Demande de révision ordonnance sur la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA) en cours.

Projets 2024

- Stratégie d'accompagnement personnalisée pour favoriser la levée des mandats ;
- Team work pour l'analyse des situations difficiles ;

- Gestion des mesures super-provisionnelles.

Mme Casalderrey annonce le départ de M. Christophe Seydoux, Chef du Service sortant à fin avril 2024 ainsi que l'engagement de Mme Anne Schrago, qui assurera la direction du Service dès le 01.07.2024.

Aucune question n'est exposée pour ce point.

M. Valentin Bard remercie les Président-e-s des commissions et l'ensemble des élu-e-s communaux pour leur engagement ainsi que l'Assemblée pour leur attention.

4 Comptes 2023

4.1 Présentation

Sophie Progin | Laura Casalderrey

AGR - Rapport organe révision.pdf | AGR_Compte de résultats 2023 _ écarts avec budget.pdf | AGR - Rapport aux comptes 2023.pdf

Mme Casalderrey présente les comptes 2023 tels qu'ils figurent dans les rapports annexés faisant partie intégrante du procès-verbal (annexes 4 et 5). **Mme Sophie Progin**, Secrétaire et Responsable des finances de la commission Petite Enfance, fait de même pour les chiffres concernant la Commission Petite Enfance.

Les comptes 2023 présentent la situation suivante :

1. **Compte de résultats : excédent des charges de CHF 51'781 à prélever au capital non affecté de l'Association;**
2. **Compte des investissements : Excédent des dépenses de CHF 90'503 viré au bilan.**

L'écart du résultat par fonction, en comparaison au budget 2023, après déduction faite de la contribution communale encaissée, est le suivant :

A. Administration : excédent des charges de CHF 17'312.
   Cet excédent provient principalement de l'acquisition de l'application IGlâne, de la mise en place du site internet, d'une hausse des frais informatiques ainsi que du montant sous-estimé des jetons de présence pour les séances du comité et de la commission mobilité.
B. Curatelles : excédent des revenus de CHF 93'760.
   Le résultat provient d'une dissolution de réserves pour débiteurs douteux non nécessaires (env. CHF 41/m), une bonne maîtrise des charges ainsi qu'une hausse des revenus de rémunérations encaissées.
C. Culture, Sport et loisirs : excédent des charges de CHF 3'500 pour la participation au Passeport vacances de la Glâne.
D. Petite Enfance : excédent des charges de CHF 128'832.
   Cet excédent provient principalement du subventionnement aux parents qui placent leurs enfants à la crèche Brin d'Eveil, qui affiche complet depuis le début 2023. La subvention aux parents a été sous-estimée lors de l'établissement du budget.
E. Économie et tourisme : excédent des revenus de CHF 1'695.
F. Aménagement du territoire : excédent des revenus de CHF 2'408.

L'Assemblée n'exprime aucune question ou remarque.

4.2 Rapport de l'organe de révision

Simon Richoz | Valentin Bard

AGR - Rapport organe révision.pdf

Le rapport de l'organe de révision a été transmis aux délégué-e-s. Il est également annexé au procès-verbal (annexe 4).
Une lecture du document n'est pas demandée.

4.3 Rapport de la commission financière

Philippe Bertone

Rapport de la COFI aux comptes 2023.pdf

M. Patrice Beaud, secrétaire de la commission financière, procède à la lecture du rapport (annexe 6). La commission financière a examiné les comptes selon le mandat qui lui a été attribué et en vertu de la loi sur les finances communales (LFCo). N'ayant pas de remarque particulière, elle recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes 2023, tels que présentés.

M. Beaud remercie Mme Laura Casalderrey pour sa précieuse collaboration.

M. Valentin Bard remercie à son tour la commission financière pour l'examen des comptes 2023 et l'élaboration du préavis.

Aucune question n'est soulevée.

4.4 Approbation

Valentin Bard

DÉCISIONS :
Les comptes 2023 sont soumis à votation de l'Assemblée des délégué-e-s qui les approuve à l'unanimité.

M. Valentin Bard adresse ses remerciements à Mmes Laura Casalderrey, Sophie Progin ainsi qu'à la commission financière pour leur travail accompli.

5 Plafonnement du subventionnement des structures d'accueil pour la Petite Enfance

5.1 Présentation

Laetitia Reynaud

Mme Laetitia Reynaud, Présidente de la commission Petite Enfance**,** présente le projet de plafonnement du subventionnement des parents glânois plaçant dans des structures d'accueil pour la Petite Enfance. L'objectif est de rechercher une solution, compte tenu des finances communales limitées, pour contenir la hausse du subventionnement des parents glânois plaçant dans des structures d'accueil et garantir des subventions aux parents abordables pour les communes. Cette proposition de plafonnement du subventionnement est inspirée de l'expérience d'Option Gruyère (association de 25 communes de la Gruyère associées pour déployer des activités en faveur de la culture, de l'enfance et de la jeunesse dans tout le district).

La proposition de la commission Petite Enfance permettra en autres de plafonner le subventionnement des parents glânois plaçant à la nouvelle crèche Pop et Poppa, qui prévoit un prix coûtant de CHF 143.00 / jour. Actuellement, la commission subventionne jusqu'à un montant de CHF 124.00 / jour pour les crèches. La différence de CHF 19.00 étant importante, une entrée en considération n'est pas possible par rapport aux autres structures. C'est pourquoi, proposition est faite de plafonner le subventionnement pour le placement en crèches et l'accueil familial de jour afin d'être équitables.

Remarque générale : Les communes ont le pouvoir d'agir sur le subventionnement accordé aux parents plaçant dans une structure mais pas sur le tarif (= prix coûtant) de la structure.

Mme Laetitia Reynaud explique ensuite les deux tabelles de référence figurant tel quel dans la présentation PowerPoint (voir annexe 7). Celles-ci prévoient les plafonds suivants :

- Prix brut de CHF 127,75 / jour pour les crèches (CHF 105.00 net) => subvention supplémentaire de CHF 3,75 par jour par rapport au tarif actuel ;
- Prix brut de CHF 9.00 / heure pour l'accueil familial de jour (CHF 7,20 net) => subvention supplémentaire de CHF 0,40 / heure par rapport au tarif actuel.

L'Assemblée est sollicitée pour une acceptation de principe de la proposition exposée car elle servira de base à l'établissement des prochains budgets.

A l'issue de cette présentation, plusieurs questions sont posées :

1. **M. Armand Jaquier** est d'avis qu'il est effectivement utile d'avoir une uniformisation du montant pour calculer les subventions. Toutefois, il se demande si la commission Petite Enfance possède un mécanisme en cas d'inflation.
   - Mme Reynaud répond par la négative. Vu que les budgets doivent être préparés pour les communes, la commission n'a pas de pouvoir de marge de manœuvre financière. Le but du plafonnement est d'apporter une stabilité au niveau communal mais il pourra être adapté le moment venu.

2. **M. Jean-Pierre Chapuis** demande si le calcul adopté a été formulé par rapport au nombre de places ou au prix coûtant. De plus, il souhaite connaître si une indexation au coût de la vie est prévue pour contrer une augmentation des charges des crèches.
   - Mme Reynaud lui confirme que le calcul a été défini par rapport au prix coûtant et qu'aucune indexation n'est prévue à l'heure actuelle. Nos crèches sont toutes indépendantes et libres d'adapter leurs prix. Le plafonnement leur indique le tarif maximum subventionné qui sera de CHF 127.75. Au-delà, la différence est à la charge des parents. Cette manière de procédé est déjà en vigueur avec les crèches hors district.

M. Chappuis termine avec sa question : Est-ce une baisse de prestation pour les parents ?
   - Non, lui répond Mme Reynaud, car le tarif maximum par rapport à celui pratiqué actuellement est augmenté et les communes glânoises ont accepté l'ouverture de 54 places supplémentaires dans le district.

3. **M. Paul Majcherczyk** remercie Mme Reynaud pour l'idée d'un plafonnement. Il souhaite savoir si la commission a pu chiffrer l'impact financier de la mesure pour chaque commune, selon la répartition en vigueur.
   - Mme Reynaud informe que la planification financière a été mise à jour en 2024 en tenant compte de ce plafonnement. L'objectif n'est pas de diminuer les charges des communes, mais de les stabiliser tout en tenant compte des besoins en places d'accueil. Les chiffres définitifs seront communiqués dans le cadre de la présentation du plan financier à 5 ans à l'automne prochain. De plus, les Syndic-que-s et membres du comité de direction ont déjà reçu l'information sur les incidences financières dans le cadre de la séance du Comité de direction du 17 avril 2024.

M. Valentin Bard remercie Mme Laetitia Reynaud pour sa présentation et l'important travail accompli par la commission Petite Enfance.

De manière transparente et d'un point de vue procédural, il rappelle que ces tabelles sont présentées à titre d'information et d'accord de principe. Elles permettront à la commission Petite Enfance de préparer le budget 2025. Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) doit également les valider tout prochainement. Ensuite, il faudra également modifier le règlement des subventions de la Petite Enfance, qui sera présenté aux délégué-e-s pour validation lors de l'Assemblée de novembre 2024.

5.2 Approbation du plafonnement du subventionnement des structures d'accueil pour la Petite Enfance

Valentin Bard

DÉCISION :
Le plafonnement du subventionnement des structures d'accueil pour la Petite Enfance est soumis à l'approbation de principe des délégué-e-s qui l'acceptent à l'unanimité.

M. Bard remercie l'Assemblée pour la confiance octroyée.

6 Informations de la commission Synergies et structures

6.1 Présentation

Valentin Bard

M. Valentin Bard informe que le Comité de direction de l'AGR s'est réuni le 15.03.2024 pour une séance de travail extra-muros concernant les tâches de l'Association Glâne Région. Lors de cette journée, une nouvelle commission nommée "Synergies et structures" a été instituée.

Les associations des communes ayant pris une ampleur importante, la mission de cette nouvelle commission est de se pencher sur la structure et gouvernance des trois principales associations (AGR, COGL, RSG) dans le but d'optimiser le pilotage politique, le développement professionnel du personnel, les synergies, ainsi que les ressources dans une optique de durabilité. Dans un premier temps, la commission souhaite établir un état des lieux (radiographie de 4 domaines transversaux) pour mener les bonnes réflexions et permettre des propositions d'optimisation par étapes, permettant au district d'être prêt à affronter les défis importants à venir (cf. PowerPoint - annexe 7).

A cet effet, les groupes thématiques suivants ont été constitués :

1. Immobilier : référent M. Jean-Claude Cornu;
2. Informatique, téléphonie, communication : référent M. Patrick Mayor;
3. Ressources humaines : référent M. Jacques Wicht;
4. Finances et processus de décision : référent M. David Fattebert.

Un feedback de l'avancement des travaux sera transmis à chaque séance du Comité de direction de l'AGR afin que les communes puissent suivre toutes les démarches.

Les questions suivantes sont formulées :

1. **M. Paul Majcherczyk** se demande si à long terme cette commission sera véritablement utile, car les trois associations ont des projets, des buts et des besoins différents.
   - **M. Bard**, indique qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de calendrier caché ou d'idée pré-requise. Le but premier est de relever ce qui se fait actuellement, d'obtenir une vision générale et de décider, dans un deuxième temps, quelles tâches pourraient être mises en commun pour optimiser les processus à travers de synergies. Ce grand travail de collaboration sollicitera les élus communaux mais également et surtout les personnes actives sur le terrain.

2. **M. Paul Majcherczyk** termine avec une dernière question concernant l'informatique : Pourrait-on trouver des solutions informatiques afin de limiter ou faire diminuer les coûts des communes ?
   - **M. Bard** informe que cette question thématique est prévue d'être traitée au sein de cette nouvelle commission. Il précise néanmoins que d'éventuelles synergies informatique au niveau des trois associations demanderaient un travail conséquent de mise en place. Par conséquent, intégrer en plus les communes, en tant qu'entités individuelles, est envisageable, mais seulement dans un deuxième temps.

M. Valentin Bard remercie l'Assemblée de leur écoute et de leur ouverture d'esprit.

7 Election du-de la Président-e du Comité de direction de l'AGR

7.1 Candidat-e-s

Valentin Bard

Les membres du Comité de direction de l'AGR se sont concertés afin de proposer la candidature de M. Valentin Bard, Préfet de la Glâne, à la présidence du Comité de direction.

M. Bard rappelle à titre de transparence, comme cela a également été fait lors des assemblées des associations RSG et COGL, que le principe de l'élection est le suivant (art. 19 LCo): Les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au 1er tour, ainsi qu'à la majorité relative au 2e tour. Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement. Il souligne que d'autres candidatures peuvent être proposées jusqu'au moment de l'élection.

Le Préfet explique que, à la suite des élections préfectorales en automne 2023, la question de la succession de M. Willy Schorderet, Président sortant du CODIR des 3 associations de communes, a été abordée. En parallèle, une réflexion dans le cadre de la révision sur la loi sur les communes est également en cours concernant, entre autres, les présidences des associations de communes. Au vu de ces circonstances, M. Bard a lancé la discussion par le biais de plusieurs courriers ainsi que des séances des comités. Dans l'intervalle, les présidence du CODIR du RSG et du COGL ont été désignées dernièrement (RSG : M. Patrick Mayor | COG : M. Philippe Dubey).

Considérant la jeunesse, la mise en place en partie encore inachevée de l'AGR et s'agissant de la seule association où l'ensemble des communes de la Glâne siègent au sein du comité, les membres du CODIR de l'AGR ont demandé à M. Valentin Bard de reprendre la présidence, ce qu'il a accepté avec plaisir.

M. Bard souligne sa motivation devant le travail considérable que l'Association devra prendre en mains (Aménagement du territoire, implication du PDR, révisions cantonales de différentes lois, etc.) et les importants défis à relever.

7.2 Election du-de la Président-e du Comité de direction

Valentin Bard

M. Bard demande à l'Assemblée si un-e autre candidat-e se porte volontaire pour la présidence du Comité de direction de l'AGR.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Nomination :
M. Valentin Bard est nommé par acclamation Président du Comité de direction de l'AGR.

Pour conclure, M. Bard remercie toutes les personnes présentes de leur confiance accordée.

8 Divers

8.1 Informations

Valentin Bard

Date de la prochaine Assemblée des délégué-e-s : Mercredi, 10 juillet 2024

L'Assemblée n'ayant aucun divers à communiquer, M. Bard passe la parole à M. Willy Schorderet, Président sortant du Comité de direction.

M. Willy Schorderet adresse un message de remerciement à l'Assemblée dans un esprit de confiance par rapport à la continuité des travaux entrepris et au bien-être du district.

M. Valentin Bard donne ensuite la parole à **M. Jacques Wicht**, Vice-Président de l'AGR, qui lui adresse à son tour un message de remerciements au nom de l'Association pour l'excellent travail accompli et son engagement pour la Glâne.

M. Valentin Bard, Préfet, clôt la séance à 21h25 et remercie toutes les personnes pour leur présence et leur confiance témoignée, les membres du Comité pour leur travail, le personnel de l'AGR pour l'organisation de l'Assemblée, la presse et les invité-e-s pour leur présence. Il réitère ses sincères remerciements au Président sortant pour son travail accompli sans faille et son immense engagement.

Annexes :

- Liste des présences (Annexe 1)
- Rapport d'activités 2023 (Annexe 2)
- Ordinogramme procédure AES vacances (Annexe 3)
- Rapport de l'organe de révision et comptes 2023 (Annexe 4)
- Rapport aux comptes 2023 (Annexe 5)
- Rapport de la Commission financière (Annexe 6)
- Présentation Powerpoint (Annexe 7)

Valentin Bard

Préfet et Président de l'AGR

Laura Casalderrey

Secrétaire AGR